



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROQUEFORT-LA BEDOULE

Département des Bouches-du-Rhône

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au centre culturel André Malraux, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 29 juin 2022.

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 21
Pouvoirs : 7
Quorum : 15

PRESENTS : M. DEL GRAZIA Marc - M. BECUE Jean-Nicolas - Mme VIAL Marjorie - M. CARPENTIER Gilbert - M. FREY Max - Mme NAUDIN Viviane - M. BELTRANDO Philippe - Mme MORUZZI-COQUELIN Marie-Christine - Mme HOCQUET Marina - M. TARRINI Alain - Mme CALDERONE Brigitte - Mme DALLEST Martine - Mme BAUMLE Patricia - M. DIAS Laurent - M. BOSSELUT Cyril - M. CHABAUD Pierre-Yves - M. COQUILLAT Ludovic - Mme DELEAU Virginie - Mme BONTOUX Jocelyne - M. ENSARGUEX Patrice - M. ORGEAS Jérôme.

Secrétaire de séance :
Virginie DELEAU

PROCURATIONS : Mme DEFRANCE Virginie à M. FREY Max - Mme LAMOTTE Diane à Mme MORUZZI-COQUELIN Marie-Christine - Mme VIET Anne-Marie à Mme HOCQUET Marina - M. VANDEVOIR Marc à M. CARPENTIER Gilbert - Mme FOURNIER Marie-Thérèse à M. ORGEAS Jérôme - Mme DOMANICO Evelyne à Mme BONTOUX Jocelyne - M. PIGNOL Claude à M. ENSARGUEX Patrice.

Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 6

ABSENTS (Excusés) : Mme COSTIOU Pascale.

(Mme FOURNIER Marie-Thérèse - Mme DOMANICO Evelyne - M. PIGNOL Claude - Mme BONTOUX Jocelyne - M. ENSARGUEX Patrice - M. ORGEAS Jérôme)

N° DELIB_26_2022

Objet : Décision modificative n°2 au Budget Primitif 2022

Rapporteur : Max FREY, Adjoint

Le rapporteur rappelle que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre budgétaire.

Il est, donc, proposé de réduire des crédits ouverts en Section de Fonctionnement et en Section d'Investissement afin de procéder à des transferts au regard des dépenses nécessaires au fonctionnement ou à l'investissement, selon le cas.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – SENS DEPENSES

Il convient de faire face à

- Une forte augmentation des tarifs de l'énergie en raison du contexte économique et géopolitique actuel,
- Remboursement de loyers de la Poste indument perçus par la collectivité.

Réduction de crédits	
Chapitre 014	
Article 739115 – Prélèvement au titre de la loi SRU	-90 021.46€
Ouverture de crédits	
Chapitre 011	
Article 60612 – Electricité	+80 000.00€
Chapitre 67	
Article 673 (Annulation de titres)	+ 10 021.46€

SECTION D'INVESTISSEMENT – SENS DEPENSES

Il s'agit d'assurer différentes dépenses inattendues en matière de :

- Achat de capteur de CO2 (école élémentaire),
- Rachat de minibus (services techniques),
- Audit, contrôle qualité et conformité vidéo protection (police municipale),
- Achèvement des travaux du parking « Les amandiers » (clôture et installation électrique),
- Apurement du compte 1069 en vue du passage à la nomenclature M57 (ouverture crédits 1068),
- Achèvement des travaux à l'aire familiale de loisirs (aménagement entre parkings et espace accueil food-truck).

Réduction de crédits	
Chapitre 21	
Article 2128 – Autres agencements et aménagements de terrain	-10 000.00€
Article 2135 – Installations générales, aménagements ...	-9 000.00€
Article 2188 – Autres immobilisations corporelles	-3 939.12€
Chapitre 23	
Article 2313 – Construction	-51 757.18€
Total	-74 696.30€
Ouverture de crédits	
Chapitre 14	
Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	+17 357.18€

Chapitre 20	
Article 2031 – Frais d'études	+14 500.00€
Chapitre 21	
Article 2112 – Terrains voirie	+11 100.00€
Article 2113 – Terrains aménagés autre que voirie	+3 300.00€
Article 21568 – Autre matériel d'outillage et d'incendie et de défense civile	+3 939.12€
Article 2182 – Véhicule de transport	+24 500.00€
Total	+74 696.30€

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à réduire des crédits ouverts en Section d'Investissement et en Section de Fonctionnement afin de procéder à une ouverture de crédits supplémentaires dans les mêmes sections, comme précisé dans les tableaux ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme, Le 7 juillet 2022

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20220708-14-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-07-2022

Publication le : 08-07-2022



Le Maire,

Marc DEL GRAZIA